

AVIS PUBLIC

NOUVEAU RÈGLEMENT EN VIGUEUR

Par la présente, les citoyens sont informés qu'à la séance ordinaire du 13 mai 2025, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO AD-113 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-354

Ce nouveau règlement vise à abroger un règlement d'emprunt, le règlement numéro 2017-354 décrétant une dépense et un emprunt de 830 000 \$ pour la réfection de l'ancienne église et de sa conversion en centre communautaire multifonctionnel parce que l'objet n'a pas été réalisé.

Ce règlement abroge le règlement 2017-354.

Le règlement entre en vigueur à compter de la date de publication de cet avis public.

Il peut être consulté sur rendez-vous au bureau de la municipalité au 91 rue Principale à Saint-Jacques-le-Mineur.

Donné à Saint-Jacques-le-Mineur, ce 14^e jour du mois de mai 2025.

Je, soussignée, Isabelle Arcoite, directrice générale et greffière-trésorière certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des endroits désignés par la municipalité entre 8h00 et 22h00, en ce jour.



Isabelle Arcoite
Directrice générale et greffière-trésorière